



Conditions générales

1. Annulation de l'épreuve par l'organisateur :

En cas de conditions climatiques jugées trop dangereuses ou si des raisons sanitaires l'exigent, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve aux conditions suivantes :
7 jours avant le départ : les frais d'inscription seront reportés sur l'édition suivante.
Moins de 7 jours avant le départ ou pendant l'événement : les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

2. Annulation/remboursement de l'inscription par la/le participant(e) :

A partir du moment où l'inscription est validée, la finance d'inscription n'est pas récupérable, ni reportable.

Sur présentation d'un certificat médical, la finance d'inscription est récupérable uniquement si le document est remis à l'organisation avant le 1 mai 2024.

Néanmoins, la/le participant(e) peut transmettre son dossard sans frais au plus tard 48 heures avant le départ. Dans ce cas, cela doit impérativement être annoncé à l'organisation sans délai.

3. Droit d'image :

Par son inscription, la/le participant(e) accepte que l'organisateur diffuse et exploite les images prises avant, pendant et après l'épreuve, ceci dans un objectif de promotion. Elle/il cède ainsi ses droits à l'image sans contrepartie pécuniaire.

4. Frais de rapatriement/évacuation :

Les frais de rapatriement ou d'évacuation sont à la charge du/de la participant(e).
L'organisateur (Big Smile Cycling) n'est pas tenu d'assurer ou d'organiser le rapatriement ou l'évacuation d'une/d'un participant(e).

5. Loi sur la circulation routière :

Chaque participant(e) évolue sur route ouverte et doit, de ce fait, se conformer aux règles en vigueur et s'adapter aux consignes de la police en cas d'accident, déviation, fermeture de tronçon, manifestation ou travaux.

6. Responsabilité en cas d'accident :

Chaque participant(e) évolue sous sa propre responsabilité et ne peut en aucun cas tenir l'organisateur (Big Smile Cycling) pour responsable en cas de dégâts matériel ou corporel sur soi-même ou à autrui. Chaque participant doit être titulaire d'une assurance accident et responsabilité civile (RC) valable dans les pays traversés.